



19, De Villemure, 2^e étage, St-Jérôme (Québec) J7Z
5J5

Courriel : ccsnl@videotronqc.aira.com

Télécopieur : (450) 438-5869 Téléphone : (450)
438-4197



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LES TRAVAILLEUSES EN GRÈVE DU CPE PETIT ÉQUIPAGE DE ST-JANVIER CONFRONTÉES À **LA DIRECTION** QUI UTILISE DES BRISEURS DE GRÈVE (SCABS)

St-Jérôme, le 8 février 2008. Mercredi le 30 janvier les 15 travailleuses du CPE Petit équipage de St-Janvier-Mirabel, ont déclenché une grève générale illimitée. C'est au terme de la rencontre de négociation du 28 janvier 2008 que les travailleuses ont pris la décision d'exercer le mandat de grève générale illimitée voté à 100% au mois de novembre 2007. « *Après plus de 22 rencontres, les dernières séances de négociation nous laissaient croire qu'un règlement de la convention collective, échue depuis le 31 mars 2006, était imminent; d'autant plus que l'employeur s'était engagé à aller chercher des mandats auprès du conseil d'administration du CPE afin de régler les enjeux cruciaux de cette négociation* » relate Madame Danielle Deschâtelets, vice-présidente du syndicat et membre du comité syndical de négociation.

Les parties avaient mis de l'avant des hypothèses de travail afin de régler l'usage abusif par l'employeur d'agence de remplacement qui crée de l'instabilité auprès des enfants. De plus, l'instauration d'un support pédagogique adéquat revendiqué par les travailleuses avait été sérieusement considérée par

l'employeur en évaluant la possibilité de créer un poste de conseillère pédagogique qualifiée qui aurait permis d'offrir un soutien direct aux éducatrices aux prises avec des enfants dans le besoin. Cette dernière hypothèse a été rejetée par l'employeur.

C'est lors de cette même séance de négociation que Martin Boucher, porte parole patronal responsable de l'Association patronale des CPE qui représente le CPE Petit équipage, informe le syndicat que le support pédagogique doit être exécuté par du personnel-cadre. Du point de vue syndical, cette position patronale représente des coûts plus élevés que l'embauche d'une personne conseillère pédagogique qualifiée et syndiquée. Rappelons que le personnel-cadre des CPE est rémunéré à un taux de salaire beaucoup plus élevé que les salariées syndiquées et que par surcroît ces mêmes salaires sont pris à même les subventions octroyées par le ministère de la Famille limitant ainsi les sommes disponibles à l'amélioration continue des services offerts aux enfants. Monsieur Boucher annonce du même coup qu'il maintient son refus quant à la demande syndicale pour dégager du temps de travail afin de permettre aux éducatrices de transmettre aux parents un rapport annuel complet de l'évolution du développement de chaque enfant, et ce, dans toutes les sphères de son apprentissage et de son développement. Ajouter à cela le refus de l'employeur d'octroyer l'ajout de deux jours de congé annuel payés pour obligations familiales qui cadrent bien avec les nouvelles réalités familiales qu'impose la conciliation travail-famille. L'employeur insiste pour que les travailleuses effectuent des reculs majeurs en regard de leurs conditions de travail afin d'obtenir du temps nécessaire pour l'établissement du portrait de l'enfant et pour l'amélioration de la conciliation travail-famille.

« Les éducatrices demandent simplement des conditions de travail qui vont leur permettre d'améliorer la qualité des services offerts aux enfants et demandent un minimum de considération et de respect de l'employeur à l'égard de leur profession » ajoute Madame Deschâtelets

Au moment du déclenchement de la grève, Madame Suzanne Guévremont, directrice générale de l'établissement, a pris la décision de maintenir en opération le CPE en offrant un service de garde opéré par du personnel-cadre et d'autres personnes ne **semblant** posséder aucune compétence et aucune formation en secourisme; des exigences les plus fondamentales de la profession d'éducatrice. Les exigences du ministère quant au ratio éducatrice/enfant ne sont plus respectées, ce qui inquiète le syndicat quant à la sécurité des enfants

dans l'établissement. **Malgré tout, une quinzaine de parents traverse chaque matin et chaque soir les piquets de grève devant l'établissement situé à St-Janvier-Mirabel.** Le syndicat a donc demandé au ministère du Travail l'intervention d'un enquêteur afin de constater l'usage de briseurs de grève. **L'enquêteur du ministère a visité les lieux de l'employeur le 4 février dernier et a confirmé dans son rapport les allégations du syndicat et l'illégalité dans laquelle l'employeur s'est ainsi placé.** Des poursuites judiciaires seront donc entamées sans délai afin que cesse cette situation.

Les 15 travailleuses déterminées du CPE Petit équipage sont une section du Syndicat des travailleuses en CPE région des Laurentides (CSN) qui représente près de 600 travailleuses et travailleurs de 19 CPE de la région des Laurentides. Elles sont affiliées à la Fédération de la santé et des services sociaux FSSS-CSN et au Conseil central des Laurentides CSN qui représente près de 15000 membres provenant de 90 syndicats de tous les secteurs économiques des Laurentides.

-30-

Pour information :

Danielle Deschâtelets

Vice présidente du Syndicat

450 438-4196

Martin Bourgeois

Conseiller syndical CSN

450 438-4196